6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

Téléphones : A LILLE N° 1.02 — 23.82 ; A ROUBAIX N° 3.26 ; A LENS N° 0.52 ; A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Vendredi 27 Juin 1913

Encore des faits

M. Etienne n'a pas, il faut le dire, beaucoup brillé avant-hier, à propos de la question que M. Marc Doussaud lui posa sur les scandales de la remonte. Il fut tellement piteux que M. Barthou se vit forcé d'intervenir et de promettre qu'il s'occuperait lui-même de pousser l'enquête et d'en publier les résultats.

Nous savons d'ores et déjà que certains de nos amis ne laisseront pas étouffer cette enquête, et qu'ils la compléteront au besoin.

Mais il y a un point que, dès à présent, nous voulons relever.

Si nous nous en rapportons au compte rendu analytique, — car l'« Officiel » n'est pas arrivé hier à Lille, — M. Etienne se serait félicité de ce que l'exportation des chevaux français en Allemagne n'était pas si importante qu'on l'a prétendu. Il a même cité un chiffre : 2918 bêtes auraient en 1913 quitté la France à destination de l'Allemagne.

Le Ministre n'a oublié qu'une chose, c'est que, sur la route de l'Allemagne, il y a la Belgique, et que la plupart des chevaux français destinés à l'Empire allemand sont déclarés par les courtiers français ou belges qui servent d'intermédiaires, comme exportés en Belgique !

Il y a mieux encore.

Lundi dernier a eu lieu à Binche (Belgique) la foire aux chevaux traditionnelle.

Les éleveurs français de l'Avesnois, dans un rayon de 25 kilomètres de la frontière, réservent leurs meilleurs produits pour cette foire où les acheteurs pullulent.

Cette année la foire fut particulièrement brillante. Elle réunit environ un millier de chevaux, la fleur de notre élevage de la région herbagère française.

Or, 29 wagons de ces chevaux partirent de Binche à destination de l'Allemagne, et cinq wagons seulement pour la France.

Ces chiffres ne figureront vraisemblablement pas dans la statistique de M. Etienne. Ils n'en ont pas moins leur importance éloquente.

Ajoutons que la [illegible] tout ce qu'on avait pu acheter en France et en Belgique de luzerne et de trèfle.

L'Allemagne, car c'était chez elle que filait cette récolte, veut assurer la subsistance des chevaux qu'elle achète !

La France n'y a peut-être pas songé encore. Elle attendra sans doute que la fenaison soit terminée et qu'une partie de nos fourrages ait été exportée. A ce moment-là, que seront devenus les cours ?

M. M.

OPINIONS

Le système des appels

La question du service militaire a deux faces : il s'agit d'enseigner aux hommes les méthodes de la guerre ; il s'agit aussi de posséder une armée organisée de telle sorte et par une telle masse de troupes en cours de service que les réserves y soient rapidement et facilement encadrées. On nous a dit que la loi de deux ans n'assure ni l'instruction suffisante ni la présence d'un assez grand nombre d'hommes sous les drapeaux. On nous donnera donc une loi qui accroîtra la durée du service actif. Il eût été possible assurément d'obtenir le résultat que l'on recherche sans exiger de la nation un sacrifice aussi grand ; mais de quelque manière que l'on raisonne, il paraîtra évident que l'on ne fait point tout ce que l'on pourrait faire pour donner à notre armée la plus grande cohésion possible.

Le jour où la portion libérable du contingent est rendue à la vie civile et où des recrues en même nombre viennent remplir le vide ainsi formé dans les rangs, la totalité de l'armée se trouve affaiblie par la présence de jeunes soldats dont il n'y a rien à faire parce qu'ils ne savent pas leur métier de soldats. Pendant les trois premiers mois de leur présence à la caserne, ces hommes sont un poids mort pour l'armée. Jusqu'à l'expiration des six premiers mois, ils tendent de jour en jour à devenir utilisables sans qu'on puisse les considérer absolument comme tels. Il y a donc chaque année une période au cours de laquelle l'armée active se trouve diminuée, de moitié avec le service de deux ans, d'un tiers dans le système des trois ans.

L'inconvénient est très grave, encore qu'on doive le considérer comme fortement diminué, par ce fait que toutes les autres armées au monde y sont également sujettes.

Comment l'éviter ? Evidemment on l'atténuerait par l'augmentation du temps de service. Mais il demeure inquiétant même dans le système de nos réformateurs ; on le supprimerait, on l'aurait supprimé presque entièrement en transformant le régime des appels, qui est assurément la plus absurde vieillerie de nos lois militaires.

En ce moment, tous les jeunes gens nés dans le cours d'une même année sont incorporés ensemble et le même jour, libérés ensemble et le même jour. Pourquoi cette méthode et pourquoi ne pas appeler la classe par fractions égales tous les six mois, tous les trois mois, nous n'osons pas dire par douzièmes.

Dans le système des deux ans, la portion de la classe incorporée chaque trimestre aurait représenté un huitième de chaque unité, c'est-à-dire une fraction qu'il est facile d'instruire à part. Avec le service de trente mois, cette fraction serait d'un dixième ; d'un douzième dans le service de trois ans. Si nous admettons qu'après trois mois, un jeune soldat est assez dégourdi pour prendre part aux exercices de l'ensemble, nous concevrons sans peine que l'on puisse instituer, soit au corps, soit en des groupements spéciaux d'instruction, l'entraînement de ces nouveaux venus sans nuire à la cohésion de la masse. Et sans doute ce huitième, ce douzième manquera à l'effectif d'une manière permanente puisqu'il se renouvellera constamment. Cela ne vaut-il pas mieux que l'absence d'une moitié ou d'un tiers pendant toute une longue période chaque année ?

On se refuse à examiner cette idée parce qu'elle nuit à l'unité des ensembles, parce que l'instruction des recrues se fait selon un rythme préétabli ; mais l'unité des ensembles n'est qu'une fausse apparence depuis octobre jusqu'en avril de chaque année, c'est-à-dire pendant la moitié de nos années. Et quant au rythme établi, reconnaissons qu'on ne peut le changer sans y avoir beaucoup réfléchi et sans avoir tout calculé ; mais réfléchissons et calculons. Nos officiers n'en seront pas embarrassés.

On dit encore : Le système actuel nous donne une armée suffisamment homogène pendant la période — printemps, été — où la guerre a le plus de chances d'éclater. Sans doute. Mais la guerre des Balkans a éclaté en septembre, elle était dans son plein en hiver.

Comprenons bien l'avantage d'une méthode pareille sur celle que nous avons héritée de Louvois et de Napoléon Ier. Le contingent annuel étant établi selon les procédés actuellement en usage, il s'agit de diviser cette liste en quatre parties égales, correspondant autant que possible aux dates de naissance des inscrits. La première portion serait appelée en avril, la seconde en juillet, la troisième en octobre, la dernière en janvier. Bien entendu, le service militaire étant de même durée pour tous les Français, les libérations se feraient également par quart du contingent. De sorte que notre armée présente sous les drapeaux, non seulement n'absorberait pas d'un seul coup le flot des inutilisables, mais aurait encore cet avantage de ne pas priver de tous ses éléments les plus instruits à la fois et le même jour.

Si l'on voulait, en pareille matière, accorder quelque intérêt à de vulgaires préoccupations d'ordre civil, on observerait que le licenciement de la classe échelonnée par fractions peut présenter un avantage immense. Aujourd'hui, tous les jeunes gens nés vingt-trois ans auparavant de janvier à la Saint-Sylvestre sont rendus le même jour à leurs occupations. A quelles occupations ? Pour les paysans, en général, la chose est simple, mais pour les ouvriers et les employés de commerce ? où trouvent-ils, étant si nombreux à la fois, sur le marché du travail, le moyen de gagner leur vie. Nous avons connu les déboires et les longues attentes de ces malheureux dont la foule se presse aux portes des ateliers et des magasins. Rendus à la vie active en moins grand nombre, il leur sera quatre fois plus facile de se débrouiller et la gêne extrême que ressentent chaque année tant de patrons et tant de familles en serait diminuée des trois quarts.

Mais à quoi bon raisonner ? Les pontifes et les gens du métier ont leur siège fait. La marche des idées est si lente, si lente ! ! !

Gustave RIVET.

CHOSES ET AUTRES

A quoi pensons-nous ?

Avons-nous trop de fonctionnaires ?

On le prétend. On prétend, par exemple, que, dans certaines administrations, le personnel diminué de la moitié ou du tiers suffirait largement à la besogne. Je n'en sais rien ; je répète candidement ce qu'on dit. Et je n'ai pas besoin de rappeler que pour le bon public, l'employé du ministère notamment est un monsieur qui va à son bureau, quand il y va, pour lire les journaux et se faire les ongles. D'où vient cette légende ? Je constate simplement qu'elle existe. Pour le surplus, rappelez-vous ces deux phrases que vous avez entendues si souvent, et dans des bouches autorisées : « La France meurt du fonctionnarisme. — En France tout le monde veut être fonctionnaire. » Rappelez-vous ces deux phrases, rappelez-vous tant de menus faits, tant de discours longs ou brefs, et peut-être répondrez-vous affirmativement à la question que je posais au début de ces lignes. Nous avons trop de fonctionnaires.

Dès lors, je crois devoir insister sur une idée que j'ai déjà émise à cette place. Je vois, en effet, qu'on continue à affirmer que les candidats fonctionnaires se font de plus en plus rares. Si nous avons trop de fonctionnaires, c'est un bonheur. Et pourtant on gémit, comme si nous étions menacés de la plus grande des calamités. Personne ne pense à dire : « Les gens dont l'ambition est de gagner une retraite en noircissant du papier sont de moins en moins nombreux. Tant mieux pour eux et pour nous ! On n'osait pas diminuer l'effectif des fonctionnaires, parce qu'il y a des situations acquises, des habitudes prises. La crise actuelle va nous tirer d'embarras. Les fonctionnaires auront désormais plus de travail, mais on pourra améliorer leurs traitements. Et tout sera pour le mieux dans le plus paperassier des Etats. Quelle veine ! » Non, personne ne parle ainsi. On s'occupe seulement de trouver le moyen de stimuler les vocations paperassières, et au besoin d'en faire naître. Que nous sommes imprévoyants et routiniers !

Tenez, un exemple. On dit depuis longtemps que les sous-préfets sont inutiles. Chaque année quelque député demande qu'on leur fasse le coup du lapin. Mais on se garde bien de les supprimer. Eh bien supposez qu'il y ait demain moins d'aspirants sous-préfets. La fonction disparaîtrait d'elle-même, sans qu'il s'élevât la moindre récrimination. Ce serait le rêve, n'est-ce pas ? Eh bien ! je vous parie cent sous qu'au lieu de nous réjouir, nous créerions une école préparatoire de sous-préfets, une pépinière, quoi !

Oh ! oui ! nous sommes routiniers !

GRIFF.

CHRONIQUE

L'ACCIDENT

Accoudé à la fenêtre de son bureau, d'où se voyait la perspective grouillante et confuse des vastes quais d'Anvers, Johan Van Daems suivait d'un œil attentif et heureux les manœuvres du déchargement de l'« Espérance ». Arrivé de Batavia, les flancs chargés de riz, de café, de coton et d'épices, l'immense vapeur balançait depuis trois jours les cheminées éteintes, les hublots fermés, les échelles repliées, le pont désert avaient rendu l'« Espérance » semblable à quelque vieux navire réformé, à quelque ancienne épave oubliée pour toujours dans les docks.

Puis, subitement, la vie, le bruit, le mouvement, le travail étaient revenus à bord. La bête endormie s'était réveillée et, depuis le matin, tandis qu'elle trépidait et grondait, une centaine de déchargeurs, les bras nus, la culotte bouclée aux hanches par une ceinture de cuir et le torse ceint d'un maillot aux couleurs rayées, allaient et venaient sur le pont, montaient et descendaient par les passerelles, le dos courbé sous les sacs et les balles.

Réjoui par le spectacle de ces fourmis laborieuses dont chacune portait une parcelle de sa fortune, Johan Van Daems songeait que par-delà les terres et par delà les horizons, en des ports asiatiques ou malaisiens, d'autres fourmis, noires, jaunes, blanches, mais toujours dociles, courbées et misérables, accomplissaient un travail analogue en chargeant des vapeurs qui, dans quelques semaines, viendraient atterrir à cette place même où se trouvait l'« Espérance ». De leurs flancs sortirent sans relâche les sacs de riz et de café, les ballots de coton et les caisses d'épices.

Sous l'influence d'un déjeuner exquis, fait au Cercle du Commerce en l'absence de sa femme, et encore engourdi par la fumée d'un troisième cigare, Johan Van Daems éprouvait à cette heure la joie de vivre et son regard allait avec complaisance des docks grouillants de vie jusqu'à l'eau des canaux, semblable à une lame de plomb, sous le soleil de mai.

Puis, il songea à sa femme, Flamande blonde et grasse, qu'il avait épousée [illegible] hier, dans un coup de folie [illegible] bourgeoise et austère, catholique et fervente, elle conduisait à cette heure une caravane de pèlerins vers l'un des saints les plus notoires du royaume belge. Un train du soir la ramènerait à Anvers, et déjà Johan Van Daems escomptait le dîner en tête à tête, en l'un des cabarets les plus réputés, puis, sous l'amoureuse caresse des étoiles, la rentrée au logis tout égayé de tulipes et parfumé de lilas.

Et voilà que, brusquement, des crieurs envahirent les quais, attroupèrent les passants par l'annonce sensationnelle des journaux de cinq heures :

— Demandez... Accident de chemin de fer... Deux cents victimes... Horrible catastrophe... Trente morts...

Johan Van Daems descendit en hâte, acheta le journal et pâlit. Le train dans lequel se trouvait sa femme venait d'être pris en écharpe à Contich, par l'express de Bruxelles. Il courut au garage, héla le chauffeur, sauta dans l'automobile qui fila vers Contich.

⁂

— Joris, mon Joris aimé, laisse-moi mirer mes yeux dans tes yeux... J'aime ton regard...

— Et moi j'adore tes lèvres, ma Myriam chérie...

— Il faudra m'aimer toujours...

— Je t'aimerai tant que tu m'aimeras...

— Moi, je t'aimerai même lorsque tu ne m'aimeras plus...

— Amie, je t'aimerai toujours...

Joris Grutler, le jeune et déjà célèbre avocat anversois, ponctua sa phrase d'un baiser sur la chevelure de Myriam. C'était pour eux une fête d'amour rare et exquise, toute une journée passée dans leur garçonnière non loin du musée Plantin, dans l'une des rues les plus désertes de la ville.

Mais voilà que, soudain, des rumeurs montèrent vers leur solitude. Des cris rompirent le silence, les attroupements se formaient sur les seuils des boutiques.

— Ecoute, dit Joris.

— Ah ! qu'importe ! Soyons tout à notre amour.

— Ecoute, je t'en prie.

Myriam protesta des lèvres, referma sur son ami le cercle de ses bras. Elle ne voulait rien entendre ; l'univers se limitait aux murs de leur boudoir ; qu'importait le vain bruit des foules ! Quelque crime, sans doute, que clamaient les crieurs de journaux.

Mais les cris se précisèrent, vinrent jusqu'à eux, forcèrent leur attention.

— Accident... chemin de fer... deux cents victimes... horrible catastrophe... trente morts...

Cette fois, ils pâlirent ; leurs bras se dénouèrent. Joris Grutier descendit en hâte et remonta, tremblant, un journal à la main.

— Myriam... vite... mets ton chapeau...

En phrases hachées, il explique l'accident, la collision des trains.

— Je suis perdue... mon mari me croit là-bas... il saura tout...

— Non pas, Myriam... il est encore temps... viens vite...

Dans la rue, ils hélèrent une auto vide et filèrent sur Contich...

⁂

La scène était d'un réalisme tragique. Lancé à toute vitesse, l'express de Bruxelles avait tamponné le train de pèlerins venu d'Anvers. Les trois dernières voitures se trouvaient réduites en miettes par la locomotive qui, son élan brisé, était venue s'arc-bouter sur la quatrième, les roues en l'air, tel un cheval qui se cabre.

Des morts, des mourants, des blessés gisaient parmi l'enchevêtrement des essieux, des planches, des portières, des vitres. Des cris, des pleurs, du sang, une mêlée confuse entre les survivants qui se tâtaient, puis, se sentant sains et saufs, couraient au secours, appelaient du haut des talus les paysans aperçus dans leurs champs.

Quand Johan Van Daems arriva sur les lieux du sinistre, son premier soin fut de chercher sa femme. Fou de terreur, le cœur bondissant, il courut le long des rails en criant :

— Myriam !... Myriam... où es-tu ?... Myriam, ma femme adorée, réponds-moi !

Mais nul écho ne répondit à sa voix. Il revint alors sur ses pas et, lentement, d'une volonté têtue, il prit les morts, les mourants, les blessés, l'un après l'autre, se pencha sur eux, procédant à un tri macabre, dégageant les corps enchevêtrés, cherchant parmi les femmes la blonde et grasse Flamande dont la menotte rose et potelée avait griffé son cœur pour toujours.

Il allait, chancelant, tremblant, ivre de douleur, indifférent aux râles et aux agonies, écartant les fillettes et les garçonnets, enjambant les bras brisés et les crânes défoncés de petits soldats morts dans l'accident, ne s'arrêtant que lorsqu'il voyait une femme, une femme jeune et belle comme l'était la sienne.

La voilà que, soudain, [illegible] le front pour s'éponger, il aperçut contre lui presque souriante — et si heureuse de vivre en cette atmosphère de mort — celle qu'il cherchait, sa Myriam, sa femme, son adorée.

— Toi... Toi !... vivante... Oh ! quel bonheur !...

— Johan... Johan... C'est un miracle...

Sans en dire davantage, les deux époux s'embrassèrent, cependant que des larmes jaillissaient de leurs yeux. Puis, quand l'émotion prit fin, tu [illegible] Myriam prononça :

— Johan... C'est à notre ami Grutler que je dois d'être en vie...

— Grutler !... Ce bon Grutler... Ah ! mon brave ami, laisse-moi t'embrasser...

— Je l'ai rencontré à la gare, ce matin... Il n'a pas voulu que je monte avec le pèlerinage... prétendant que je serais mieux en première...

— Il avait raison... Quelle chance que tu l'aies rencontré... Mon bon Grutler, je te dois la vie de ma femme... Mes amis, pour fêter ce bonheur, je vous emmène souper...

Tous les trois, blottis dans l'auto, filèrent sur Anvers, loin de la mort, vers la vie, vers l'amour...

Armand CHARPENTIER.

ECHOS

LE PARADIS DES DIVORCÉES

La ville de Charlottenbourg, près de Berlin, est par excellence la cité des veuves et des femmes divorcées. Non loin de la capitale allemande, elles mènent là une existence tranquille, dans de coquettes villas entourées de jardins ombragés. La vie n'est pas extrêmement chère et le voisinage du Tiergarten offre un facile but de promenade.

La dernière statistique indiquait qu'il y a à Charlottenbourg 14.543 veuves et 1.481 femmes divorcées. Il faut ajouter que les veufs sont au nombre de 2.356 et que les divorcés atteignent le chiffre de 3[illegible]. Ce sont les proportions les plus fortes que l'on ait constatées dans les agglomérations de l'empire allemand.

LES MOUSTIQUES

On sait que le parfum de certains végétaux peut servir de bouclier contre les invasions des malfaisants moustiques. Cet été, à la campagne, si votre villégiature vient à être troublée par ces hôtes si cruels pour la peau fragile des blondes, rappelez-vous qu'une plante de rien suffit à éloigner les indiscrets.

Mais le basilic, ce basilic aux senteurs pénétrantes et dont fut embaumée la solitude de tant de vieilles filles, aurait une vertu préservatrice encore plus marquée : les anciens, qui connaissaient mille petits secrets, l'appelaient herbe royale, — basilic, de « basileus ».

Donc, entre le basilic et les moustiques s'arrêteront [illegible] au seuil de vos demeures.

ANNONCES DE MARIAGES

« Les annonces de mariage, disait un jour un de nos confrères, sont les plus comiques des documents humains. »

Qu'eût pensé notre psychologue si, feuilletant un journal de Breuil (Angleterre), il avait découvert cette annonce :

« Veuf, sans enfants, propriétaire-agriculteur, désire correspondre pour mariage avec dame de [illegible] ans, de préférence unijambiste !... »

Un journal de [illegible] (Etats-Unis) publiait, [illegible] cette autre annonce :

« On demande pour mariage veuve accorte dont le mari ait été pendu ou condamné à mort pour qu'elle ne vante pas tous les jours les mérites de son défunt époux. »

Enfin l'on signale cette demande pleine d'humour, due à quelque mysogine anglo-saxon qui inséra naguère ces lignes dans un journal écossais :

« Rentier bien élevé, cherche pour épouse femme sourde-muette, âgée de 45 ans au moins, détestant la musique, les enfants, les petits chiens et le whisky. »

FAMILLES NOMBREUSES

Il existe à Paris, une « Ligue des Fonctionnaires pères de famille nombreuse », dont le président est M. Fargeas, percepteur aux Moutils (Loir-et-Cher). Or, cette ligue a comme conseil un avocat du barreau parisien, Me Henri Comolet, qui, pour son compte, a onze enfants, et qu'elle a chargé de lui constituer un comité juridique.

Pour s'acquitter de sa mission, Me Comolet s'est inspiré tout naturellement de l'esprit même de la Ligue. C'est ainsi que le comité qu'il a réussi à constituer est composé de :

Me Durnerin, avocat à la Cour de Cassation, 7 enfants.

Me Pourquery de Boisserin, avocat à la Cour d'Appel, et député, 5 enfants.

Me Comolet, déjà nommé.

Me Henri Amiot, avoué près la Cour, 3 enfants.

Me Ern. Bertinot, avoué près le Tribunal, 8 enfants.

Me Levassort, huissier, 6 enfants.

Soit, pour les 6 membres, un total glorieux de 40 enfants...

PUBLICITÉ PITTORESQUE

De l'« Impartial », quotidien du Finistère, aux annonces :

Offre d'Emploi. — Chez Mme K..., une jeune bonne nue et non couchée.

Ne vous effrayez pas ! « nue » signifie : « n'ayant jamais servi ».

A la troisième page du « Petit Républicain », journal paraissant dans la Lozère, à la date du 22 juin 1913 :

Mariage. — Mercredi prochain, Mlle Amédée-Jeanne R... épousera M. Pierre M..., M. Jacques D... et M. Marius F...

C'est le cas de dire : une femme pour trois maris.

Enseigne cueillie à Nîmes, allées Feuchères :

A l'article de la mort

Objets funéraires.

Chez un maquignon de la rue d'Allemagne :

Chevaux à vendre et d'occasion.

Où donc les chevaux neufs ?

LES « TROIS ANS » DEVANT LA CHAMBRE

M. Barthou affirme le dogme sans rien prouver

« Fortifions la cuirasse sans nous occuper de savoir si le corps qu'elle doit protéger sera trop anémié pour en supporter le poids. »

Ainsi peut se résumer toute l'argumentation du Président du Conseil.

(De notre envoyé spécial)

[illegible] tous [illegible]

[illegible] possible.

D'autre part, les chambres de commerce, les représentants de l'agriculture réclament une main-d'œuvre abondante pour lutter contre l'étranger dans une guerre commerciale, industrielle et agricole déjà déclarée et sur le terrain de laquelle nous avons déjà malheureusement subi des défaites. Il est en effet certain que quelques industriels ou commerçants ont dû, pour se défendre, et on ne saurait les blâmer, s'allier avec des industriels ou commerçants étrangers. Il n'est pas moins certain que la main-d'œuvre étrangère qui ne consomme presque rien sur place emporte tous les ans hors de France des sommes énormes. Il est indéniable que le manque des ouvriers agricoles est une des principales causes de la moins-value du sol. Or, avec la loi de trois ans les commerçants et industriels seront encore plus gênés, la main-d'œuvre étrangère beaucoup plus nombreuse emportera des centaines de millions, la moins-value de la terre ira toujours en se précipitant.

Les avantages que donnera le service de trois ans sont-ils en rapport avec les désastres qu'il apporte ? Ces avantages n'auraient-ils pu être obtenus avec le service de deux ans et par une appropriation convenable du service de deux ans ?

Telle est exactement la question présentée sous son véritable jour.

D'après M. Barthou, que la loi de recrutement dépendant de la situation extérieure et que le ministère de la guerre a estimé que seul le service de trois ans répondait aux nécessités de cette situation. C'est uniquement sur l'augmentation des effectifs allemands qu'il s'est appuyé. En somme le discours de M. Barthou peut se résumer ainsi : « Fortifions la cuirasse sans nous occuper de savoir si le corps qu'elle doit protéger sera trop anémié pour en supporter le poids. »

Par avance, en quelques phrases pleines de bon sens, M. J.-B. Morin avait réfuté ce mode de raisonnement. M. Georges Leygues avait eu l'originalité, tout en se déclarant partisan du principe du service de trois ans, de proposer une transaction sur la base du service effectif de trente mois. L'accueil fait à cette suggestion laisse supposer que le contre-projet Messimy-Bonnour sera très vivement et très chaudement appuyé.

Sur cette transaction suggérée par M. Leygues, on ne peut nier que le président du conseil ne se soit expliqué nettement. Il a déclaré que le Gouvernement ne pourrait accepter le contre-projet Messimy-Bonnour, laissant ainsi clairement entendre que c'était le vote de la loi de trois ans intégrale qui serait réclamé.

François LESCAZES.

Les explications de M. J.-B. Morin

La séance d'aujourd'hui a débuté par une énergique et vigoureuse protestation contre la loi de trois ans.

Le député du Cher constate qu'il n'a été apporté par le ministre de la guerre aucune raison en faveur de l'augmentation de la durée du service. La France, avec ses 38 millions d'habitants ne peut suivre l'Allemagne qui a plus de 65 millions d'habitants. Que ferons-nous si l'Allemagne elle-même applique la loi de trois ans ? La question des effectifs est donc mal posée et la loi de trois ans ne la résoud pas.

M. J.-B. Morin demande que l'on réorganise l'armée conformément aux indications données au moment du vote de la loi de 1905 et il insiste en particulier en faveur du recrutement régional qui permettra d'avoir immédiatement sous la main les réservistes et facilitera la mobilisation immédiate des troupes de couverture.

Et l'orateur ajoute :

M. J.-B. MORIN. — Le seul moyen pour nous de répondre aux armements allemands est d'organiser nos réserves d'une façon intensive. (Applaudissements).

Avec le service de trois ans, la France aurait 9 pour cent de ses hommes valides sous les drapeaux ; tandis que l'Allemagne n'en a que 5 pour cent et l'Italie 2 pour cent.

L'impôt du sang est déjà lourd pour la France ; il ne faut pas qu'il soit mortel.

Il faut donc envisager la réorganisation de notre système militaire, basée sur un renforcement de la couverture et sur une préparation militaire sérieuse.

C'est pourquoi mes amis et moi, voterons la prise en considération du contre-projet de M. Augagneur. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche).

Un discours de M. G. Leygues

M. Georges Leygues succède à M. J.-B. Morin, il explique à la Chambre pourquoi il abandonne le système de deux ans pour se rallier au service de trois ans.

M. G. LEYGUES. — Les longs calculs auxquels nous reviendrons quand nous discuterons les modalités ont embrouillé le problème, mais il en est un autre inconvénient beaucoup plus grave, c'est qu'ils ont obscurci le problème politique et social dans son ensemble.

Il faut envisager non seulement la puissance adversaire, de l'Allemagne, non seulement au point de vue militaire, mais au point de vue politique.

L'orateur expose donc son point de vue et constate. Les diverses puissances ont eu toutes à souffrir de l'hégémonie militaire et économique de l'Allemagne, la France toute la première, elle a donc le droit de répondre aux armements de l'Allemagne.

Contrairement à M. André Lefèvre, c'est à l'aveuglement de l'empereur et de l'empire seuls que M. Georges Leygues fait remonter la responsabilité des désastres de 1870 et il ajoute :

M. Georges LEYGUES. — Aujourd'hui, si nous allions à la défaite, ce ne serait ni l'empire, ni Emile Ollivier qui seraient responsables, ce seraient vous, Messieurs, ce seraient nous tous. (Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche).

Mais sans développer le problème de politique étrangère ainsi qu'il l'avait annoncé, l'orateur arrive tout de suite à la question des effectifs réciproques et il ne peut que répéter, sur les effectifs allemands et sur les chemins de fer allemands, sur le matériel allemand, ce que nous avons maintes fois entendu.

La couverture actuelle paraît insuffisante à M. Leygues, en regard de la couverture allemande.

M. Georges Leygues conclut cette partie de son discours en disant : « Cette porte ouverte il faut la fermer ». Ces mots sont accueillis par des applaudissements unanimes. On n'a pas oublié, en effet, que Jaurès avait vivement insisté pour la création de forteresses sur la frontière Nord et Nord-Est.

M. Georges Leygues continue son discours en examinant historiquement l'évolution des modalités de guerre. Et cela l'amène à dire que les réserves sont des troupes admirables par l'endurance et l'esprit dont elles sont animées.

M. G. LEYGUES. — Je tiens d'officiers supérieurs que des hommes de réserve incorporés dans des compagnies de 115 à 120 hommes sont au bout de 2 ou 3 jours un instrument de guerre parfait. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. Georges Leygues s'associe aux propositions tendant à faire rentrer les embusqués dans le rang mais il croit ces mesures insuffisantes. Il ajoute en revenant sur la couverture nécessaire à la région laissée vide entre Longwy et Maubeuge et en se déclarant certain que la jeunesse acceptera allègrement la charge nouvelle qui lui est imposée.

M. G. LEYGUES. — Oui ce serait un bien pour le monde si la France et l'Allemagne pouvaient réunir leur génie et leur force. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche). Mais une fatalité pèse sur nous et nous ne pouvons accepter notre patrimoine d'honneur et de vaillance.

Une transaction ?

Mais voici un nouvel aspect du discours de M. G. Leygues.

— Ce que j'estime indispensable, dit l'orateur, c'est que les jeunes gens restent pendant trois ans à la disposition de l'armée, mais je crois que pendant six mois il serait possible de rendre des jeunes gens à leurs travaux. Et l'orateur termine en conviant la Chambre à rechercher une transaction.

Déclarations de M. Barthou

Le gouvernement a hâte d'en finir avec le contre-projet de M. Augagneur et voici le président du conseil à la tribune.

M. Barthou estime que la loi de 1905 n'a pas fait faillite et il proteste contre l'accusation de réactionnarisme porté contre la loi de 3 ans. Ce reproche, il le retourne contre tous ceux qui veulent une prolongation ou une rallonge et affirme à nouveau que la loi de trois ans n'a rien de politique.

Le président du conseil déclare qu'une loi de recrutement est subordonnée à la situation extérieure. Il s'inscrit en faux contre ce qu'il appelle la « légende » de l'opposition de l'état-major, et comme il met en cause les gouvernements et les parlements précédents, il est vivement applaudi par tous les membres de la droite adversaires du régime parlementaire.